

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon GENOUD

La protection des jeunes gens

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1912, tome 14, p. 321-333

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

# La Protection des Jeunes Gens

Le *Congrès des Œuvres de charité*, tenu à Bâle en septembre 1911, avait inscrit à son programme l'attachante question de la *protection des jeunes gens*. Les conclusions d'un rapport que j'avais eu l'honneur d'y présenter avaient été approuvées en principe, mais les présidents de la Fédération romande, voulant « faire quelque chose », les reprirent en sous-œuvre, et c'est le résultat de ce travail collectif que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui.

Un nombre très restreint de Suisses romands se trouvait au Congrès de Bâle. C'est ce qui nous a déterminé à faire un tirage de notre rapport et à le communiquer à tous les membres du Clergé de la Suisse romande, en les priant de nous faire part de leurs observations.

Elles ne tardèrent pas à arriver, et toutes ou presque toutes pour nous signaler l'erreur que nous avons commise en déclarant, d'après des renseignements qu'on avait bien voulu nous fournir, qu'il n'existait que quatre sociétés de jeunes gens dans la Suisse romande. Nous affirmions, en effet, qu'il existait en 1910 en Suisse, 512 Unions chrétiennes de jeunes gens, dont 349 allemandes et 163 françaises, tandis qu'il n'existait que 114 sociétés de jeunes gens catholiques, fédérées aux *Jünglingsvereine* et que pour être organisés comme les protestants, il nous faudrait aux catholiques 464 sociétés au lieu de 114.

Un vénérable membre du clergé du canton de Neuchâtel nous écrivait :

« J'ai été bien surpris de lire dans le rapport que vous avez présenté au Congrès de Charité à Bâle et que vous avez eu la bonté de m'adresser, que le canton de Neuchâtel n'a pas d'associations de jeunes gens catholiques. Il y a cependant :

à Neuchâtel	1	société française,
» »	1	société allemande
à Cernier	1	société
au Locle	1	société
à La-Chaux-de-Fonds	2	sociétés
au Landeron	1	société

Total 7 sociétés.

Ces sociétés de jeunes gens existent dans notre canton depuis longtemps. Les quelques numéros de l'« Avant-Garde » que je me permets de vous envoyer, vous prouveront que nos sociétés travaillent et prospèrent.

Je n'approuve pas le système qui consiste à ne trouver beau et grand que ce qui se fait chez les « autres » et à ne pas vouloir reconnaître ce qui se fait chez nous. Car nous existons et nous travaillons. »

On sent l'indignation de notre honoré correspondant. Et pourtant, nous déclarions dans notre rapport que notre but, en parlant des protestants, n'était pas de les montrer comme faisant mieux que les catholiques, mais bien plutôt de faire remarquer ce que personne ici ne pourra contester : qu'ils sont mieux organisés que nous au point de vue qui nous occupe. Nous signalions aussi, comme exemple, la solidarité des protestants, qui n'enverront jamais leurs enfants dans une paroisse catholique, tandis que nombreux sont les parents catholiques de la Suisse allemande qui placent leurs enfants dans des familles protestantes de la Suisse romande, où ils sont en grand danger de perdre la foi.

De Genève, M. l'abbé Dusseiller, tout en constatant notre défaut de renseignements sur les organisations de jeunes gens dans ce canton, nous déclarait qu'il

était heureux de voir attirer l'attention du public sur cette importante question des cercles de jeunes gens. « Nos sociétés, écrivait notre honorable correspondant, sont, heureusement plus nombreuses que ne le dit le rapport. A Genève-Ville et Campagne, presque toutes les paroisses ont au moins une ou deux sociétés de jeunes gens. Toutes s'occupent de placements avec plus ou moins de suite, de zèle, de méthode. » A Menier même, il y en a deux, dont une a placé plusieurs jeunes gens dans des écoles d'agriculture. Une autre association, l'*Estudiantina genevoise* que M. Dusseiller dirige depuis 1895, s'est occupée d'une soixantaine de jeunes gens, étudiants universitaires, jeunes instituteurs, etc. A Genève même, MM. les abbés Blanchard pour les Allemands, Dosio pour les Italiens Vogt et Snell pour les étudiants, sont spécialement « protectionnistes ». « Tous ces efforts, ajoute M. Dusseiller, seront beaucoup plus féconds, lorsqu'ils seront disciplinés. Nous agissons en tirailleurs, et sans trop nous connaître. Votre initiative contribuera grandement, espérons-le, à nous donner un peu de stratégie. »

Et M. l'abbé Dusseiller nous relate ses expériences. Nous lui laissons la parole :

« Nous avons toujours des catholiques qui viennent apprendre le français à Genève. C'est ainsi que j'ai eu trois instituteurs de Lucerne, puis les fils de M. Zemp, des jeunes gens de Schaffhouse, des Grisons, même de Danemark, d'Italie, de Russie, etc.

Comme dans notre pays de Genève, les amusements sont de rigueur, j'ai accentué le côté sérieux de l'éducation et voici les points principaux de ma méthode :

J'insiste pour que tout jeune homme à moi confié soit un catholique instruit à fond. A lui, je remets, s'il ne les a :

une Histoire sainte complète (illustrée) ;

un Catéchisme (illustré) ;

une Histoire de l'Eglise (illustrée).

Je lui donne des leçons rendues intéressantes par l'emploi de manuels illustrés :

Albums Schnor en 207 tableaux (pris au dépôt du Matériel scolaire, Fribourg). — Grand Catéchisme en images. — Vies des Saints illustrée, et Collection complète des Missions catholiques. Toutes les parois de ma salle de réunion sont tapissées de cartes, de plans, de vues, de tableaux, de portraits, mettant sous les yeux soit l'organisation, soit le personnel administratif, soit l'expansion de l'Eglise catholique.

Dans la famille, je place un Tableau en raccourci de cette leçon de choses ; — les trois livres fondamentaux ; — et si possible une bibliothèque de famille (organisée d'après la méthode : Problème de la lecture populaire de Montenach).

De plus, mais cela dans un rayon restreint, qui comprend deux paroisses, cinq communes, quarante familles environ, nous avons établi un système de publications, journaux, revues circulantes. C'est ainsi que toutes ces familles ont à leur disposition :

Le Courrier de Genève,  
L'Indépendant genevois,  
3 Bulletins paroissiaux,  
La Liberté de Fribourg,  
Gazette populaire d'Estavayer,  
Revue des familles, à Estavayer,  
Le Jeune catholique (Sion),  
Die Alte und Neue Welt, Einsiedeln,  
La Patrie (Bâle),  
Missions catholiques (Lyon),  
Annales de la propagation de la Foi (Lyon)  
Bulletin de St-François de Sales (Paris),  
Rome (Paris),  
Jérusalem (Paris)  
Semaine et Mois littéraire (Paris).

Les familles sont préservées, instruites continuellement et rapprochées par ce prêt mutuel de bonnes lectures. Puisque MM les Rds Curés sont surchargés, des hommes spéciaux et des laïques instruits, fortunés, libres de leur temps, devraient être attachés à l'Œuvre de « Protection du jeune homme ».

M. A. Gmelin, étudiant ingénieur à Thônex (Genève), nous informait qu'il existe à Zürich un groupement d'étudiants catholiques de langue française. Le but de cette association, fondée il y a deux ans par M. Charles Fouilloux, actuellement ingénieur-électricien à Baden,

est d'étudier et d'approfondir les questions multiples qui se rattachent à notre religion ou qui en font partie intégrante. Cette étude doit répondre aux exigences d'un esprit cultivé et permettre à chacun d'exposer en toute liberté ses difficultés, afin de conserver toujours une foi parfaitement ferme et parfaitement éclairée.

Le Cercle d'Etudes, tel que nous le concevons, dit M. Gmelin, n'est *pas une Société* : il ne fait pas concurrence aux corporations ; on peut sans difficulté porter les couleurs et assister à nos séances. Chacun peut assister librement aux réunions qui ont lieu chaque semaine chez Monseigneur de Mathies, chapelain des étudiants (Alte Beckenhofstrasse, 36). Les séances sont occupées soit par une discussion sur un sujet scientifique, littéraire, philosophique, artistique ou autre, ayant trait à notre foi et permettant à tous d'exposer et d'éclaircir leurs difficultés, soit par un travail ou conférence suivi de discussion. Personne n'est cependant obligé de présenter des travaux.

De la Broye fribourgeoise, un curé nous écrit qu'on a assez fait de discours sur cette question. Il faut maintenant agir. Et le bon prêtre nous informait qu'il venait de réunir 100 francs pour établir une espèce de bureau de placement pour enfants pendant leurs vacances ; jeunes gens allemands qui désirent apprendre le français et veulent, dans ce but, se placer dans une bonne famille catholique... Ce serait un commencement. Il s'est déjà entendu avec des confrères, mais il faudrait encore des laïcs qui veuillent faire de cette affaire un apostolat.

Le vicaire de Bulle nous annonce qu'il existe, dans cette ville, un cercle de jeunes gens très prospère.

Un prêtre du district du Lac (Fribourg) nous écrivait pour approuver nos conclusions. Il ajoutait que, pour assurer à cette œuvre la stabilité nécessaire, il

faut l'établir sur le fondement de l'autorité de l'Eglise et les recommandations de l'Evêque du diocèse, pour chaque paroisse, avec la déclaration de la nécessité du perfectionnement moral, intellectuel et religieux de ses membres, rattachés ainsi autour des autels et des foyers.

De Saignelégier, M. l'abbé Louis Gigon, aujourd'hui curé de Grandfontaine, voulait bien nous communiquer quelques numéros de *La Gerbe*, petite feuille bi-mensuelle qu'il a créée pour être l'organe des œuvres de jeunesse dans le Jura.

*La Gerbe*, qui en est bientôt à sa sixième année d'existence, a été jusqu'à présent, l'organe de la section de jeunesse de Saignelégier. Au mois de février dernier, la section de Porrentruy l'adopta aussi pour son organe, et, en ce moment, afin de lancer un mouvement qui fera certainement du bien dans le pays, il porte le sous-titre d'« organe jurassien des œuvres de jeunesse ». Le but principal des articles de fond de *La Gerbe* est de susciter, tant auprès des dirigeants qu'auprès des jeunes gens, quelque zèle pour les œuvres de jeunesse... « Ah! nous écrit M. l'abbé Gigon, il y aurait quelque chose de changé, en effet, dans notre pays et en général dans la Suisse romande, le jour où l'on s'y vouerait avec toute l'ardeur et la persévérance qu'il nécessite. »

Le R. P. Laurent, capucin, insiste sur la nécessité des cercles de jeunes gens, mais en se basant surtout sur le besoin qu'a le jeune homme de la vie surnaturelle, eucharistique.

Le bon et zélé curé de Lausanne, M. Pahud, nous a aussi fait part de ses bienveillantes et sincères remarques.

M. Pahud aurait aimé quelque chose de plus pour accentuer la préservation des jeunes gens au point de

vue religieux, en demandant, par exemple, des familles catholiques pratiquantes et religieuses, en indiquant les moyens de trouver ces familles. Il y a dans nos villes mixtes, des familles catholiques qui n'ont de catholique que le nom et le baptême, où la religion du jeune homme placé ne serait pas protégée, mais exposée par le mauvais exemple de la famille, par les critiques de ces mauvais catholiques.

M. le curé de Lausanne aimerait savoir qui supportera les dépenses de l'Office proposé. Compter, pour les payer, sur les paroisses de la région, c'est bien un peu mettre la chose... sur les brouillards du Rhône. Qui payera ? Et comment amènera-t-on à payer ? Au fond, ajoute M. le Curé Pahud, cet Office n'est qu'un intermédiaire. Dès lors, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas être rempli par le Secrétariat général de l'Association populaire catholique suisse. Il est tout désigné pour ce travail et pour la publication du BULLETIN en question et du GUIDE DE LA JEUNESSE.

Comme nous proposons l'internationalisation de l'œuvre de placement, M. Pahud nous conseille d'attendre « plus tard ». « Commencez par la Suisse, nous verrons plus tard ; quand la ruche sera puissante, elle pourra essaimer, mais établissons d'abord la ruche. »

Mesdames,

Messieurs,

Notre BULLETIN d'octobre donne le texte des propositions que nous avons l'honneur de vous présenter.

Les voici :

1. — L'Association populaire catholique suisse vouera une attention particulière à la protection des jeunes gens catholiques qui émigrent en pension, en apprentissage ou en service.

Cette protection s'exercera principalement par une intervention personnelle et par l'organisation d'un service de renseignements.

A cet effet, l'un des moyens de protection les plus efficaces est la création dans toutes les paroisses, de sociétés ou de congrégations de jeunes gens, selon les récentes recommandations de Mgr Bovet, Evêque de Lausanne et Genève.

2. — Chaque société aura un correspondant spécial chargé du service de renseignements.

Lorsqu'un jeune homme quittera la localité, le correspondant le recommandera au curé et à la société de la paroisse où il se rendra. Le correspondant de cette dernière localité accusera réception au premier et renseignera sur la pension, le logement et le maître du jeune homme.

Le correspondant aura également pour tâche d'aider, au besoin, le jeune homme à se placer et à trouver une pension. Il demeurera en relations directes et suivies avec les personnes auxquelles le jeune homme aura été confié et, cas échéant, pourra renseigner les parents.

3. — On recommande aux parents de ne jamais placer un jeune homme sur les seules indications des journaux. Qu'ils veuillent bien, avant de prendre un engagement, se renseigner auprès du curé de la paroisse ou du correspondant sur les capacités et la valeur morale du patron ou du maître de pension. Qu'ils renseignent eux-mêmes exactement sur l'âge du jeune homme, son état de santé, ses aptitudes physiques et intellectuelles, son caractère et ses habitudes. Les conditions d'un placement nettement établies en assurent presque toujours la réussite.

4. — On recommande également l'usage des contrats pour donner de la stabilité aux placements. Insister sur les facilités de pratiquer la religion, sur une bonne nourriture, la vie de famille, une bonne éducation et des garanties de bonne formation intellectuelle et technique, plutôt que sur la question du salaire. Il faut demander un gage, mais pas trop élevé. Le contrat portera qu'il n'est pas permis au jeune homme de quitter sa place sans que le correspondant soit prévenu.

5. — Le BULLETIN de l'A. P. C. S. réservera une page pour les demandes de place ou de pension, formulées par les correspondants. Les offres de service seront faites directement à ces derniers. Le BULLETIN ouvrira également ses colonnes à l'examen des questions d'intérêt général qui seront soulevées par les correspondants.

6. — En attendant qu'un Office spécial puisse être créé, le Secrétariat romand pourra servir d'intermédiaire, afin de s'assurer

s'il existe des correspondants partout où le besoin s'en fera sentir, de quelle manière le service fonctionne et pourrait être amélioré. Il ne fera, lui-même, pas de placements, mais renseignera les parents sur l'existence des correspondants. Enfin, il pourra convier ces derniers à des échanges de vues. Il fera chaque année un rapport sur l'organisation du service.

7. — Une commission spéciale de l'A. P. G. S. assistera le Secrétariat romand, élaborera les formulaires utiles et pourra être chargé de régler amiablement les difficultés qui pourraient être portées devant elle.

Avant que vous discutiez ces propositions, je voudrais attirer votre attention sur l'une ou l'autre d'entre elles :

1. Nous préconisons, en tout premier lieu, la création dans toutes les paroisses, de sociétés ou de patronages ou de congrégations de jeunes gens, selon les récentes recommandations de Mgr l'Evêque de Lausanne et Genève. Une telle résolution a été aussi votée à la journée catholique genevoise, le 27 août 1911.

Que doivent être ces patronages, ces cercles de jeunes gens ? Le cardinal Merry del Val nous l'explique dans une lettre à Mgr Bougouin, évêque de Périgueux (du 29 juillet 1912).

« Le but des œuvres de jeunesse est sans doute d'éviter que les jeunes gens désertent la religion, mais surtout d'obtenir qu'ils deviennent chrétiens, d'un christianisme vécu et conquérant... » (*Semaine religieuse de Bourges*, 5 octobre 1912, page 645). Elles sont donc surnaturelles par essence, et surnaturels par conséquent doivent être les moyens dont le directeur y fait emploi. Quant à l'emploi dans les œuvres de jeunesse de certains ressorts humains, tels que le *sport* et le *théâtre*, il ne faut le faire que là où la poursuite du but surnaturel l'exige et alors avec le caractère d'accessoire qui leur convient et dans la stricte mesure où ils peuvent être utiles ; au surplus, *avec prudence* à

*cause des inconvénients qui s'y rattachent d'ordinaire.*

Mgr Dubois, archevêque de Bourges, dans un récent Congrès des Œuvres de son archidiocèse, disait : « Le patronage est dans la paroisse une *œuvre nécessaire*, la plus nécessaire après l'école chrétienne, dont elle prolonge et supplée l'action. Il faut donc chercher à créer sous une forme ou sous une autre, un patronage dans les plus petites paroisses. » (Compte-rendu du 2<sup>me</sup> Congrès diocésain de Bourges, mai 1912.)

Un cercle de jeunes gens est avant tout un cercle d'études, « une maturité, une coopérative d'idées, d'aspirations et de vertus sociales ; le Cercle d'études est constitué spécialement par l'union des âmes tendant à un même idéal, au même but de progrès et de perfection morale. » (Compte-rendu de Bourges 1912, p. 16). Ce sera le plus souvent un cercle d'études religieuses et le moins souvent une nouvelle instruction du directeur à laquelle assistent passivement les jeunes.

En beaucoup d'endroits, on a tourné ces cercles de jeunes gens vers les sports. On fait trop de sports, et l'on ne prie pas assez ! Mgr Dubois déclare que ce serait une illusion dangereuse de craindre de donner trop de place à la piété dans les cœurs des jeunes. Il faut arriver à faire prier les jeunes, à les convaincre que c'est bien de Dieu que dépendent leurs succès individuels, leurs progrès, la prospérité de leur patronage, celle de leurs familles, et que ce sont eux qui obtiennent de Dieu cette prospérité par leurs prières assidues, persévérantes, inlassables. Il faut arriver, par le cercle d'études, à former le jeune homme au mépris du respect humain, à la connaissance assez intime de Jésus-Christ pour qu'il pense et surtout qu'il veuille posséder Jésus-Christ. Louis Veillot l'a dit, il y a longtemps : « Le plus grand service à rendre à des chrétiens est de leur faire comprendre qu'ils doivent vivre en chrétiens. »

Enfin, il y a, dans les groupements des jeunes, une raison de tactique : c'est dans ces groupements, dans ces cercles, que se trouveront les candidats à la section locale de l'A. P. C. S. !

2. — Passant à l'organisation pratique, nous exprimons le vœu qu'il y ait dans chaque société *un correspondant* chargé du service des renseignements. Souvent, il n'y aura pas d'association. Qui sera le correspondant ? Nous voudrions qu'il fût paroissial et que ce fût le curé de paroisse, ou un vicaire, ou encore un laïque influent et zélé. Loin de nous l'idée de provoquer le jeune homme à la désertion du foyer. Nous devons, au contraire, comme le disait dans un de ses derniers mandements, le défunt cardinal Couillé, de Lyon : faire tendre tous nos efforts en vue de « retenir, autant que possible, au foyer familial, les jeunes gens et les jeunes filles qui témoigneraient la pensée d'aller se fixer au dehors, en particulier dans une grande ville. » (*Univers*, 15 mai 1912).

Mais il y a des familles dont l'un ou l'autre membre doit, pour vivre, quitter le foyer paternel : il y a des jeunes gens qui doivent apprendre un métier, une branche commerciale. Pour ceux-là, nous devons avoir une organisation. Nous ne devons pas placer nos jeunes gens auprès de patrons protestants. Pour cela, nous devons avoir un point central de renseignements qui donne aux intéressés les adresses des offres et des demandes d'emplois, qui prend des renseignements auprès de personnes sûres et les communique aux intéressés, qui donne, au besoin, des conseils pour l'établissement de *contrats*, car, que ce soit pour un séjour d'un an pour apprendre une langue étrangère ou de trois ou quatre ans pour se former à la pratique d'une profession, il faut établir d'une manière précise les conditions de placement. L'idée d'une agence centrale

pour le placement des catholiques a été déjà recommandée au Congrès de l'Education de l'A. P. C. S., tenu à Wyl en 1910, par M. le Dr Käfer, curé à Bâle, qui y voyait un moyen d'enrayer l'exode des jeunes gens catholiques vers les contrées protestantes.

Nous savons que beaucoup de parents catholiques s'adressent, pour placer leurs fils, à des organisations industrielles ou commerciales, ordinairement radicales et dont les chefs appartiennent trop souvent aux loges maçonniques et n'ont aucun souci des jeunes âmes qui leur sont confiées.

Que d'argent, que de peine, que de chagrins seraient épargnés si les parents catholiques savaient à qui s'adresser pour placer leurs fils !

Enfin, l'Association doit publier un petit GUIDE apportant à ceux qui doivent quitter le foyer paternel, des conseils de prudence et les adresses des hommes de confiance et des institutions auxquels ils pourront s'adresser. Nous proposons donc cette 8<sup>me</sup> thèse : Il sera publié par les soins du Comité central de l'A. P. C. S. un *Annuaire suisse des Œuvres catholiques de jeunesse*.

L'organisation d'un service tel que nous le demandons est urgente : elle s'impose. La société, en majorité protestante, des *Amis du jeune homme*, dont le siège est à Bâle, va installer sous peu un Secrétariat avec Bureau de placement à Lucerne pour les petits cantons primitifs ; elle s'inquiète aussi de la situation du Tessin d'où tant de jeunes gens s'expatrient sans savoir où ils vont. Il appartient à l'A. P. C. S. de veiller de son côté. Les parents ne peuvent pas attendre moins d'elle.

Reste la question de l'internationalisation de l'œuvre. M. le Curé Pahud la trouve prématurée. Nous voulons bien en convenir ; mais il n'en est pas moins vrai que nombreux sont les jeunes gens catholiques suisses qui

s'expatrient sans guide aucun du côté catholique. Il nous est avis que, lorsque notre organisation sera complète, que dans chaque paroisse un peu importante, notre Office central aura son correspondant, alors que pas un jeune homme ne pourra quitter le pays sans que cet Office en soit informé, l'internationalisation de notre organisation s'imposera.

Nous devons alors nous adresser à des associations catholiques de l'étranger, aux organisations diocésaines en France, au *Volksverein* en Allemagne et en Autriche, au *Raphaëlverein* peut-être dans les pays lointains.

Si ce n'est pas pour aujourd'hui, ce sera pour demain.

Nous avons donc l'honneur de proposer l'adoption des propositions qui vous sont présentées.

*Fribourg, 12 novembre 1912.*

LÉON GENOUD